

M1 Droit des affaires ou M1 Administration Publique ?

Par **Zelon**, le **26/07/2017** à **19:42**

Bonjour,

Je viens d'obtenir ma licence AES (Administration Economique et Sociale) avec mention Bien (14,53 de moyenne annuelle).

J'hésites entre deux filières différentes à présent :

M1 Administration Publique

<http://www.univ-perp.fr/master-administration-publique-parcours-droit-et-transformations-de-l-action-publique-28876.kjsp?RH=1420624157748>

M1 Droit des Affaires

<http://www.univ-perp.fr/master-droit-des-affaires-parcours-droit-economique-et-du-marche-national-et-international-28877.kjsp?RH=1398759380070>

Le M1 Administration Publique m'irait comme un gant selon les dires de mes professeurs car c'est là bas que les AES y réussissent le plus mais il offre peu de perspectives professionnelles comme vous pouvez le constater.

Quand au M1 Droit des Affaires, il semble mieux adapté aux licenciés de Droit mais ses débouchés sont considérables.

Le problème c'est que je ne peux pas me tromper car quel que soit le Master, il faut avoir 12 de moyenne annuelle minimum et seuls 25 élèves sont admis dans chaque M2. :(

Je ne sais pas quoi faire. Avez vous des conseils à me donner.

P.S. Je souhaite devenir juriste ou avocat ou fonctionnaire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/07/2017** à **07:52**

Bonjour

Durant votre parcours en AES, quelles sont les matières juridiques que vous avez eu ?

Par **Herodote**, le **27/07/2017** à **08:04**

Bonjour,

Après avoir jeté un petit coup d'oeil au M1 AP de Perpignan, il s'agit essentiellement d'un M1 de droit public (le seul de la fac d'ailleurs). A partir de là, il vous faut faire un choix. Il s'agit d'un master de droit (d'après ce qui est écrit), donc il vous permettra de passer le barreau.

Si vous souhaitez passer des concours administratifs (comme les IRA), cette formation est plus appropriée qu'un master droit des affaires. Si vous souhaitez devenir juriste d'entreprise ou avocat, des formations plus classiques en droit semblent plus appropriées, même si ce master ne vous ferme pas la porte du CRFPA puisque l'exigence de diplôme est un M1 de droit.

Enfin, si vous avez la possibilité d'être mobile, au moment du M2 vous pourrez vous porter candidat(e) dans plusieurs M2, y compris ailleurs qu'à Perpignan.

Par **Zelon**, le **27/07/2017** à **14:28**

Isidore :

En L1 j'ai eu :

- Les sources du droit
- Introduction au droit des affaires
- Introduction au droit commercial
- Droit constitutionnel
- Institutions judiciaires
- Institutions administratives

En L2 j'ai eu :

- Droit administratif général
- Droit des contrats
- Droit de la consommation
- Droit budgétaire
- Droit de la responsabilité
- Droit des finances publiques
- Droit des sociétés
- Anthropologie juridique

En L3 j'ai eu :

- Droit public économique
- Droit du travail : relations individuelles
- Droit du travail : relations collectives
- Droit des fonctions publiques

Contrats spéciaux : ventes, prestations de service, mandats
Droit institutionnel de l'Union Européenne
Droit des assurances et de la mutualité

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/07/2017** à **08:16**

Bonjour

Ok. Vous avez eu autant de droit privé que de droit public. Qu'avez vous préféré ?